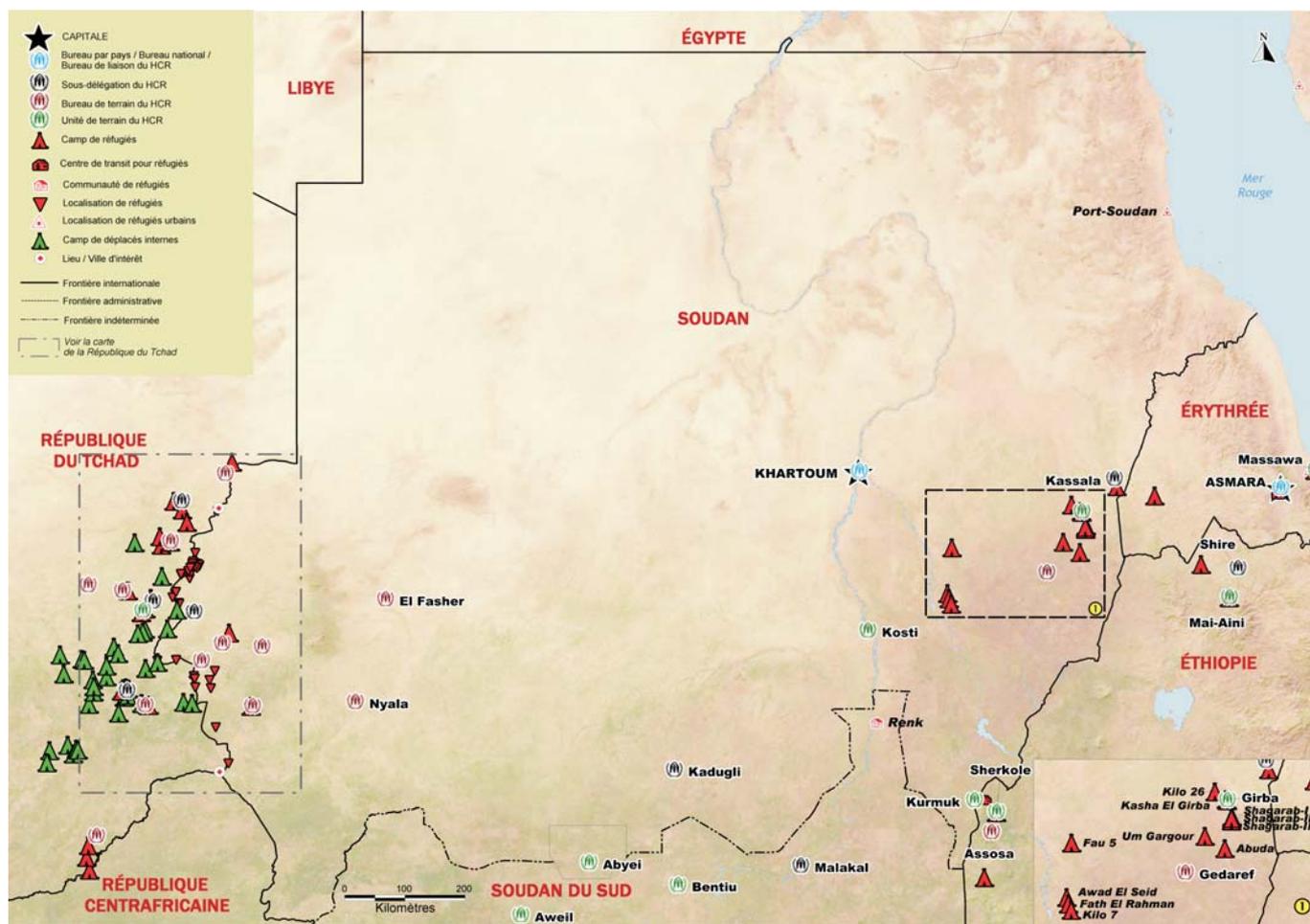


SOUDAN



Environnement opérationnel

Contexte

Au Soudan, l'année qui vient de s'écouler a été marquée par des événements significatifs qui ont touché les populations de réfugiés et de déplacés internes. Plus de six ans après avoir signé l'Accord de paix global (APG), le Soudan du Sud a accédé à l'indépendance le 9 juillet 2011. Les trois zones visées par des protocoles spéciaux sont ainsi devenues frontalières entre les deux pays et ont été la scène de

conflits avant la séparation. Ces affrontements ont fait de très nombreuses victimes et entraîné des déplacements de population, particulièrement en direction de l'Éthiopie.

Dans le même temps, l'accès des organisations humanitaires aux zones touchées par les conflits est devenu beaucoup plus problématique après le départ de la Mission des Nations Unies au Soudan, qui avait jusqu'alors appuyé la mise en œuvre de l'APG. En juin 2011, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la Résolution 1990, qui prévoit la création de la Force intérimaire de sécurité des Nations pour Abyei (FISNUA). Celle-ci contrôlera la frontière entre

Chiffres prévisionnels pour le Soudan

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2012		DÉC. 2012 – JAN. 2013		DÉC. 2013	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Tchad	7 400	7 400	6 500	6 500	6 000	6 000
	Érythrée	103 800	66 300	115 000	68 000	125 000	69 000
	Pays divers	5 600	40	28 000	6 000	29 000	7 000
Apparentés réfugiés	Tchad	32 100	14 500	25 000	15 000	15 000	5 000
	Pays divers	2 100	1 500	3 000	1 500	3 000	1 500
Demandeurs d'asile	Pays divers	6 000	90	-	-	-	-
Réfugiés rapatriés	Soudan	7 000	3 000	20 000	20 000	40 000	40 000
Déplacés internes	Soudan	4 270 000	1 400 000	3 797 000	1 400 000	3 452 000	1 400 000
Déplacés de retour	Soudan	473 000	473 000	345 000	345 000	345 000	345 000
Total		4 907 000	1 965 830	4 339 500	1 862 000	4 015 000	1 873 500



Des personnes déplacées par le conflit qui trouble l'État du Kordofan-Sud se sont réfugiées dans une zone sécurisée par la Mission des Nations Unies au

UN PHOTO/PAUL BANKS

le Nord et le Sud et protégera les civils, ainsi que les travailleurs humanitaires.

En août 2011, le Soudan a modifié sa loi sur la nationalité, privant de leur nationalité soudanaise les personnes qui font l'acquisition de la nationalité sud-soudanaise. Cette mesure pourrait toucher une large catégorie de personnes, dont certaines n'ont que des liens très faibles avec le Soudan du Sud. On estime le nombre de "gens du sud" à environ 700 000 au Soudan. En raison des mariages mixtes, particulièrement entre les tribus qui vivent dans les nouvelles zones frontalières, le nombre de personnes ayant des origines mixtes est important.

Parallèlement, le retour des civils vers le Soudan du Sud se poursuit avec l'appui des Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud, ainsi qu'avec celui de la communauté internationale. Selon les estimations de l'OIM, le nombre total de retours était bien supérieur à 300 000 à la fin du premier semestre 2011 et ces mouvements devraient se poursuivre pendant une partie de l'année 2012.

Au Darfour, le Gouvernement et l'un des groupes rebelles ont conclu l'Accord de paix de Doha en juillet 2011. Le Gouvernement a également annoncé le lancement d'une nouvelle stratégie de paix et de développement au Darfour. Même si l'insécurité continue de

Objectifs et cibles prioritaires en 2012

Environnement de protection favorable

- Favoriser l'élaboration ou le renforcement de lois et de politiques.
 - ☞ La législation du Soudan est conforme aux normes internationales en matière de prévention de l'apatridie.

Procédures de protection équitables et délivrance de documents

- Renforcer l'enregistrement à l'état civil et la délivrance d'actes d'état civil
 - ☞ Environ 95 pour cent des déplacés internes vivant à Khartoum, au Soudan oriental et dans les régions frontalières sont enregistrés individuellement.

Besoins et services essentiels

- Améliorer le bien-être nutritionnel de la population relevant de la compétence du HCR.
 - ☞ Le taux de malnutrition aiguë globale chez les enfants âgés de six mois à 59 mois est ramené de 17,4 pour cent à 10 pour cent.

- Améliorer l'approvisionnement en eau potable.
 - ☞ Le volume d'eau fourni aux réfugiés au Darfour et au Soudan oriental augmente, passant respectivement de 13 à 20 litres et de 18 à 20 litres par personne et par jour.
- Offrir un accès optimal à l'éducation à la population.
 - ☞ Le pourcentage d'enfants réfugiés de six à onze ans scolarisés dans le primaire augmente, passant de 40 à 50 pour cent.

Solutions durables

- Réaliser tout le potentiel en matière de retour volontaire.
 - ☞ Au Darfour, tous les déplacés internes souhaitant rentrer chez eux le font de leur plein gré.

Leadership, coordination et partenariats/Logistique et appui aux opérations

- Optimiser la logistique et l'approvisionnement pour répondre aux besoins opérationnels.
 - ☞ Les partenaires d'exécution et les bénéficiaires reçoivent en temps voulu au moins 90 pour cent des articles et équipements requis.

Présence du HCR en 2012

□ Nombre de bureaux	13
□ Effectifs totaux	364
Internationaux	73
Nationaux	242
JEA	5
VNU	40
Autres	4

produire de nouveaux déplacements dans quelques secteurs du Darfour, on a assisté dans la région au retour de certains déplacés internes et réfugiés, ces derniers provenant des zones d'installation spontanément établies à proximité des zones frontalières du Tchad.

À l'issue de consultations bilatérales entre les Gouvernements du Soudan et du Tchad, les deux États et le HCR ont constitué un Groupe de travail technique tripartite pour commencer à examiner les modalités d'un ultérieur rapatriement des personnes réfugiées au Tchad.

Le Soudan oriental, qui accueille la plus importante population réfugiée du pays, est devenu une zone de transit pour les personnes en provenance des pays limitrophes. Le trafic et la traite des êtres humains s'intensifient, car les gens pénètrent au Soudan avec l'intention de se rendre ensuite à Khartoum, en Afrique du Nord, en Europe et au Moyen-Orient. Les dangers qui guettent ces voyageurs en situation irrégulière suscitent la plus vive inquiétude, les réfugiés et les migrants s'exposant à des enlèvements, à des tentatives d'extorsion et à des violences physiques, en particulier sexuelles. Bon nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile sans papiers et en premier lieu ceux qui résident à Khartoum risquent à tout moment d'être arrêtés, expulsés ou victimes d'un refoulement.

À l'échelon interorganisations, le HCR doit assumer à compter du mois de janvier 2012 la responsabilité des secteurs des articles non alimentaires et des abris d'urgence au Soudan, y compris la chaîne commune d'acheminement de l'aide humanitaire au Darfour.

○ Besoins

Les principales populations relevant de la compétence du HCR sont les réfugiés originaires d'Érythrée, d'Éthiopie, du Tchad, de la République démocratique du Congo, de Somalie et d'autres pays résidant dans des camps, des zones d'installation et des centres

urbains, ainsi que les déplacés internes et les populations risquant de devenir apatrides.

Des incertitudes subsistent au sujet de la période postérieure à l'Accord de paix global, notamment en ce qui concerne les déplacements internes ou transfrontaliers qui pourraient se produire dans les régions frontalières instables, et les mouvements de retour en direction du Soudan du Sud. De larges pans de la population ne possèdent pas de documents donnant la preuve de leur nationalité, de leur naissance au Soudan ou des liens familiaux qui les rattachent à ce pays, ce qui crée des risques d'apatridie de jure ou de facto, en particulier pour les gens du sud qui n'ont pas les papiers nécessaires pour attester de leur origine, pour les individus qui ont des origines mixtes, pour les orphelins et pour les mineurs non accompagnés.

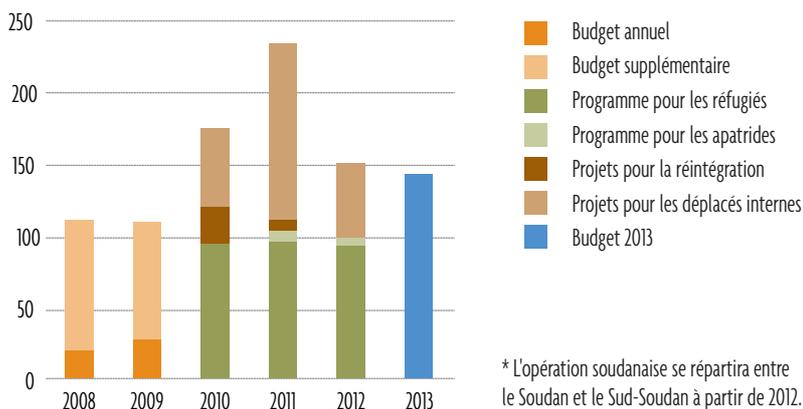
L'initiative pour des solutions transitoires prévoit une étroite collaboration entre le HCR, le PNUD et la Banque mondiale, destinée à associer une stratégie locale de développement et un effort ciblé ; l'objectif est d'assurer la viabilité économique des 12 camps de réfugiés existants et de permettre leur conversion progressive en communautés villageoises. Jusqu'à cinq camps pourraient être transformés en 2012.

Au Darfour, le retour limité des réfugiés précédemment accueillis au Tchad et des déplacés internes hébergés dans des camps, conjugué à l'intégration de facto des déplacés résidant dans les zones urbaines, nécessite une réorientation progressive des programmes : l'approche axée sur la protection dans les camps doit faire place à une démarche qui met davantage l'accent sur les solutions. Cela impliquera des interventions d'appui aux moyens de subsistance en milieu agricole et urbain ainsi qu'un renforcement des partenariats avec la société civile pour améliorer l'accès aux populations cibles.

Il importe d'accorder de toute urgence une attention aux personnes récemment déplacées à l'intérieur du pays, afin de répondre à leurs besoins de protection, notamment en ce qui concerne la sécurité

Budget du HCR au Soudan 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)



* L'opération soudanaise se répartira entre le Soudan et le Sud-Soudan à partir de 2012.

physique et l'accès aux services essentiels. En outre, les violences, y compris les violences sexuelles et sexistes, suscitent des préoccupations, d'autant plus vives qu'il n'existe pas de mécanismes de recours efficaces.

Le secteur des abris d'urgence et des articles non alimentaires réévaluera les futurs besoins, sachant qu'une grande partie des déplacés internes vivant actuellement dans des zones urbaines ou semi-urbaines du Darfour ne regagneront vraisemblablement pas de manière permanente leurs lieux d'origine. Par ailleurs, la demande en articles non alimentaires et en abris d'urgence pourrait augmenter dans d'autres régions du Soudan.

Stratégie et activités

Le HCR assumera les responsabilités découlant de son mandat en matière de protection des réfugiés et de prévention de l'apatridie, ainsi que la fonction de chef de file des activités de protection des déplacés internes menées dans le cadre de collaboration interorganisations. Certains phénomènes - nouveaux arrivants, mouvements secondaires, mouvements de retour et nouveaux déplacements - nécessiteront une capacité accrue de protection et de coordination.

Le HCR s'emploiera à promouvoir des politiques qui protègent les réfugiés, empêchent leur refoulement et leur garantissent des solutions pertinentes. Il travaillera avec les pouvoirs publics sur les questions de citoyenneté et soutiendra l'inscription à l'état-civil dans l'objectif de procurer des documents aux personnes relevant de sa compétence.

La prise en charge des besoins qui se font jour dans les trois zones visées par des protocoles spéciaux demande un effort concerté de la part du Gouvernement, de la communauté internationale et de la FISNUA, notamment en ce qui concerne les déplacements internes et transfrontaliers.

Au Soudan oriental, le HCR s'attachera à promouvoir l'intégration des réfugiés sur place tout en prônant des mesures constructives pour prévenir les mouvements secondaires et y répondre. Il sera nécessaire d'offrir aux nouveaux arrivants une aide dans le secteur des abris et des services essentiels, mais aussi des programmes innovants pour satisfaire aux besoins différents d'une population urbaine. L'Initiative du HCR pour des solutions transitoires sera mise en œuvre conjointement avec le PNUD et la Banque mondiale, en vue d'affranchir progressivement les réfugiés de leur dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure. L'Organisation continuera de faire un usage stratégique de la réinstallation, au profit des personnes qui ont peu de chances de s'intégrer

sur place et de celles qui ont de graves problèmes de protection.

Au Darfour, le HCR continuera d'étudier les possibilités de retour. Des interventions organisées dans les zones sensibles devront être planifiées dans le cadre de la coopération interinstitutionnelle. L'assistance centrée sur la collectivité sera poursuivie dans les zones qui accueillent des réfugiés. Les Soudanais réfugiés au Tchad qui souhaitent regagner leur pays bénéficieront d'une aide à cet effet si les conditions observées dans leurs lieux d'origine s'y prêtent. Le Haut Commissariat entamera une coopération avec des partenaires tels qu'ONU-Habitat afin d'élaborer des stratégies d'aide aux déplacés internes résidant dans des zones urbaines et périurbaines.

En dépit de la diversité des contextes opérationnels, l'approche du HCR vise à maintenir, dans l'ensemble du pays, une orientation sur les solutions durables. Les partenariats joueront un rôle crucial à cet égard : en effet, même dans les situations où le HCR est investi d'un mandat unique de protection des réfugiés, il n'est pas en mesure de répondre seul aux défis qui en découlent. En conséquence, il s'efforcera de nouer des relations de coopération avec des acteurs soudanais, intervenant à l'échelon des États ou au niveau local, pour toucher davantage de gens relevant de sa compétence. Il collaborera également avec les acteurs du développement pour promouvoir des approches locales. L'objectif à long terme est d'intégrer la problématique du déplacement dans les programmes de développement nationaux.

Dans le cadre de l'approche modulaire, le HCR a été désigné chef de file du module des abris d'urgence et se chargera de la gestion de la chaîne commune d'acheminement de l'aide humanitaire à compter de janvier 2012.

Contraintes

Les tensions qui persistent dans les nouvelles zones situées à la frontière du Soudan du Sud et dans certains secteurs du Darfour pourraient entraîner de nouveaux déplacements. L'accès des organisations humanitaires est toujours entravé par des obstacles importants. Il est à espérer que les efforts déployés pour apporter une solution politique aux conflits porteront leurs fruits ; cependant, tout combat dans l'une ou l'autre des régions pourrait entraîner des exodes de réfugiés en direction des pays limitrophes. Un tel scénario n'est pas de bon augure pour le retour et la réintégration durable des déplacés internes et des réfugiés. L'engagement et les investissements des acteurs gouvernementaux, multilatéraux et bilatéraux dans les régions où les déplacés et les réfugiés rentrent seront essentiels à cet égard.

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux

Centre national pour les déplacés internes
Commissariat aux réfugiés
Commission d'aide humanitaire
Commission pour les travaux humanitaires bénévoles
Conseil supérieur de la Jeunesse et des Sports (Kassala)
Direction de la protection sociale (Nyala)
Gouvernement local de Gedaref
Ministère des Affaires sociales
Ministère de l'Assistance sociale (Kassala)
Services d'orientation des réfugiés

ONG

African Humanitarian Action
Al Sharq Centre for Culture & Legal Aid
Association de coopération et de recherche pour le développement (R.-U.)
Child Development Foundation
Concern Worldwide
Conseil danois pour les réfugiés
El Sugya Charity Organization
Fellowship for African Relief
Fondation Terre des Hommes
Global Health Foundation
Help Age International
Human Appeal International
INTERSOS
Mercy Corps Scotland
Nuba Mountains International Assoc. for Development
Office national des forêts
Partner Aid International
Plan International
Save the Children (Suède)
Sudan Open Learning Organization
Sudan Peace Humanitarian Organization
Salam
Croissant-rouge soudanais
Triangle Génération Humanitaire
Trust Rehabilitation and Development
Vision mondiale (International)
War Child Canada
Windle Trust International (WTI)

Autres

OIM
ONU-Habitat
Union internationale pour la conservation de la nature

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux

Commission d'aide humanitaire
Commission sud-soudanaise pour les secours et la réhabilitation

ONG

International Medical Corps
Medair

Autres

Agence suédoise de services de secours
BCAH
CICR
FAO
FNUAP
MINUAD
MINUS
OMS
ONUDI
PAM
PNUD
Service de la lutte antimines
UA
UNICEF
UNJLC
VNU

Le mouvement de retour des gens du sud en direction du Soudan du Sud continuera d'être entravé par l'insécurité, les contraintes logistiques et le manque de clarté sur le statut des gens du sud dans le Nord.

Organisation et mise en œuvre

Coordination

Le HCR continuera de travailler en étroite collaboration avec les autorités locales, le Gouvernement central et l'Équipe des Nations Unies dans le pays - en particulier avec ses partenaires traditionnels, le PAM, l'UNICEF et le BCAH - tout en développant sa coopération avec le PNUD dans le cadre d'une approche de terrain axée sur les résultats.

En tant que chef de file du module de protection, le HCR poursuivra sa collaboration avec les chefs de file des sous-modules chargés des violences sexistes (FNUAP) et de la protection de l'enfance (UNICEF). Au niveau central, il jouera un rôle actif dans le Mécanisme de vérification mixte et le Comité de haut niveau sur les retours et la réintégration au Darfour

Au Soudan oriental, le programme conjoint HCR-PNUD et la collaboration avec la Banque mondiale, qui ciblent également les communautés d'accueil, s'accompagneront

d'une intensification de la coopération avec les parties prenantes locales, au niveau de l'État et sur le terrain.

Le HCR participera également au processus du PNUAD (2009-2012) pour le Soudan afin d'intégrer les questions de déplacement dans les programmes de développement nationaux ; enfin, il dirigera la coordination sur les problèmes de protection multisectoriels.

Informations financières

Entre 2007 et 2011, le budget total pour le Soudan a connu une hausse de 151 pour cent (passant de 92,2 à 232,5 millions de dollars E.-U.), due à l'augmentation régulière des programmes, tant annuels que supplémentaires. La plus forte progression - de 109,1 à 174,4 millions de dollars E.-U., soit une hausse de 60 pour cent - a été observée entre 2009 et 2010 à la suite d'une évaluation globale des besoins de huit groupes démographiques différents dans le cadre de la planification. Pour 2012, le HCR présente un budget de 150 millions de dollars E.-U., destiné à sept groupes démographiques. Le plan pour 2012 tient compte de l'objectif global du HCR, qui est de contribuer activement au processus de paix au Soudan en répondant rapidement et efficacement aux déplacements et en leur apportant des solutions.

Budget 2012 pour le Soudan (dollars E.-U.)

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Environnement de protection favorable					
Instruments régionaux et internationaux	0	320 908	0	669 872	990 781
Droit et politique générale	1 441 741	673 659	0	1 264 447	3 379 847
Cadre administratif national	0	0	0	584 936	584 936
Accès à l'assistance juridique	772 461	620 908	0	869 872	2 263 241
Accès au territoire et non-refoulement	117 156	0	0	0	117 156
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	0	210 096	0	188 075	398 171
Sous-total	2 331 358	1 825 572	0	3 577 203	7 734 132
Procédures de protection équitables					
Conditions d'accueil	1 703 489	0	0	0	1 703 489
Identification des cas d'apatridie	0	261 908	0	0	261 908
Enregistrement et établissement de profils	895 688	0	0	1 813 086	2 708 773
Détermination du statut de réfugié	1 777 067	0	0	0	1 777 067
Documents individuels	1 805 406	992 817	0	1 242 947	4 041 170
Enregistrement et documents d'état civil	63 578	871 817	0	0	935 395
Sous-total	6 245 227	2 126 542	0	3 056 033	11 427 801

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Protection contre la violence et l'exploitation					
Protection contre la criminalité	680 071	0	0	1 129 809	1 809 879
Protection contre les conséquences du conflit armé	200 734	0	0	769 872	970 606
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	2 119 860	0	0	1 892 819	4 012 679
Détention non arbitraire	429 945	0	0	0	429 945
Protection des enfants	2 460 669	0	0	3 099 995	5 560 665
Sous-total	5 891 279	0	0	6 892 496	12 783 774
Besoins élémentaires et services essentiels					
Santé	3 822 340	0	0	0	3 822 340
Santé génésique et services liés au VIH	1 138 520	0	0	719 872	1 858 393
Nutrition	1 932 661	0	0	0	1 932 661
Eau	1 610 296	0	0	0	1 610 296
Assainissement et hygiène	1 843 810	0	0	833 537	2 677 347
Abris et infrastructure	2 789 240	0	0	1 424 612	4 213 852
Accès aux énergies	1 164 222	0	0	0	1 164 222
Articles ménagers et d'hygiène de base	891 103	0	0	1 893 897	2 785 000
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	1 742 028	0	0	3 158 526	4 900 554
Éducation	5 855 494	0	0	0	5 855 494
Sous-total	22 789 714	0	0	8 030 444	30 820 158
Autonomisation et autosuffisance communautaires					
Mobilisation communautaire	457 976	635 908	0	719 872	1 813 757
Coexistence avec les communautés locales	809 921	0	0	4 931 410	5 741 331
Ressources naturelles et environnement commun	1 486 838	0	0	434 936	1 921 774
Autosuffisance et moyens d'existence	17 461 835	0	0	4 771 346	22 233 181
Sous-total	20 216 569	635 908	0	10 857 564	31 710 042
Solutions durables					
Retour volontaire	150 734	0	0	5 077 471	5 228 205
Réintégration	0	0	0	2 154 809	2 154 809
Intégration	0	0	0	2 795 958	2 795 958
Réinstallation	2 148 782	0	0	0	2 148 782
Sous-total	2 299 516	0	0	10 028 238	12 327 754
Leadership, coordination et partenariats					
Coordination et partenariats	6 700 000	275 908	0	1 543 171	8 519 080
Gestion et coordination des camps	515 512	0	0	829 872	1 345 384
Gestion des urgences	0	0	0	384 936	384 936
Relations avec les donateurs	63 578	411 817	0	314 936	790 331
Sous-total	7 279 090	687 725	0	3 072 916	11 039 731
Logistique et appui aux opérations					
Logistique et chaîne d'approvisionnement	22 001 573	0	0	2 431 421	24 432 994
Gestion des opérations, coordination et appui	3 749 807	650 725	0	3 400 368	7 800 900
Sous-total	25 751 380	650 725	0	5 831 788	32 233 894
Total	92 804 132	5 926 472	0	51 346 682	150 077 287
Budget 2011 révisé	95 006 365	6 751 513	8 118 786	122 595 529	232 472 193

Note: À partir de 2012, les opérations au Soudan seront réparties entre le Soudan et le Soudan du Sud.